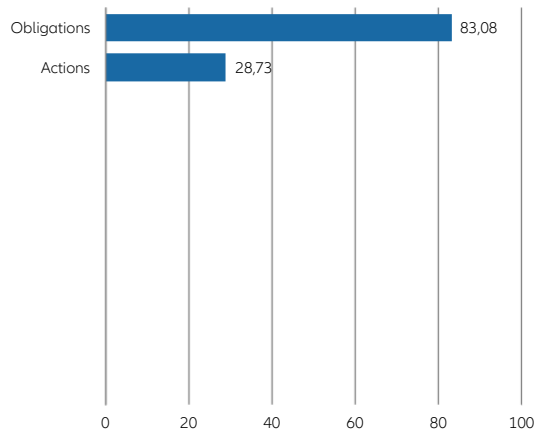




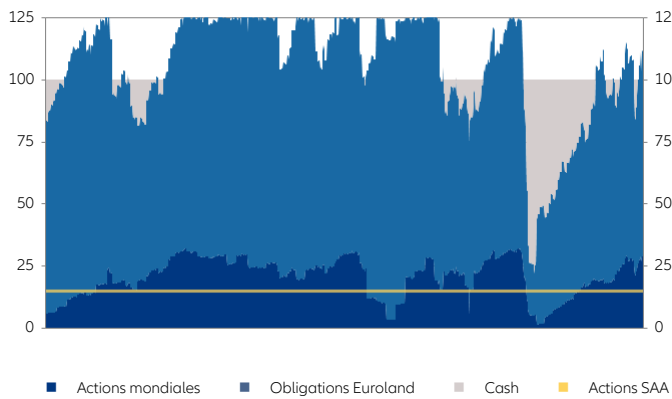
## STRUCTURE DU PORTEFEUILLE DU FONDS INTERNE

Exposition aux classes d'actifs qui génèrent de la performance<sup>2</sup>

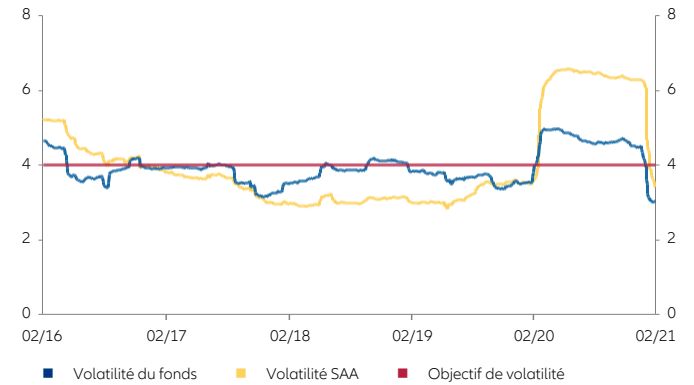


## RÉPARTITION HISTORIQUE ET VOLATILITÉ DU FONDS SOUS-JACENT

ALLOCATION PENDANT LA PÉRIODE (%)<sup>3</sup>



VOLATILITÉ PENDANT LA PÉRIODE (%)<sup>4</sup>



### ATOUTS

- + Revenus des taux stables sur les obligations, opportunités de plus-values en cas de baisse des taux d'intérêt.
- + Potentiel de performance important à long terme sur les actions.
- + Large diversification parmi de nombreux titres individuels.

### RISQUES

- Les taux d'intérêt sont susceptibles de varier, la valeur des obligations diminue lorsque les taux augmentent.
- Possibilité de pertes en cas de volatilité (fluctuation de la valeur) élevée des actions.
- Potentiel limité du rendement de titres individuels.

**INFORMATIONS CLÉS DU FONDS SOUS-JACENT**

Indice de référence	15% MSCI World Total Return (Net) Local + 85% JP Morgan EMU Government Bond Investment Grade Index
Société de gestion	Allianz Global Investors GmbH
Date de création	26/01/2009

**GESTIONNAIRE DE FONDS**

Cordula Bauss  
(depuis le 01/06/2018)

**COMMENTAIRE DU GESTIONNAIRE**

Les actions internationales ont clôturé le mois de février en légère hausse, le déploiement des vaccins contre le Covid-19 et la perspective d'une relance budgétaire massive aux États-Unis ayant ravivé les espoirs de reprise économique. Après un début de mois porteur, les actions internationales ont toutefois cédé du terrain par la suite, dès lors que le sentiment, en particulier à l'égard des actions de croissance aux valorisations élevées, a été affecté par la hausse continue des anticipations d'inflation. La correction s'est poursuivie sur le marché des obligations internationales, les rendements s'envolant littéralement. Déjà très en difficulté en janvier, les obligations signent leur pire début d'année depuis 2015, face à la crainte que les programmes de vaccination contre le COVID-19 ne dopent la croissance économique et n'attisent l'inflation.

Dans cet environnement de marché, le fonds a généré une performance négative. En cause principalement, la composante obligataire du portefeuille, qui a nui à la performance dans un contexte de hausse des rendements. Les gains dégagés par la poche actions n'ont pas suffi à compenser cet impact défavorable. En fin de mois, le niveau d'investissement du fonds avait augmenté à environ 111%. Les actions représentaient quelque 28% du portefeuille, contre environ 83% pour les obligations.

**REMARQUES IMPORTANTES**

- Le document d'informations clés, le document d'informations précontractuelles supplémentaires, le document d'informations spécifiques, les conditions générales, le règlement de gestion et le dernier rapport mensuel sont gratuitement disponibles chez votre courtier en assurances et sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) sous Documents. Lisez-les attentivement.
- Aucun montant minimum de versement n'est exigé par fonds. Le versement initial sur le contrat Allianz Excellence doit être au moins égal à 25.000 euros. Vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.500 euros. Les versements planifiés sur le contrat Allianz Excellence Plan doit être au moins égal à 1.200 euros par an, 600 euros par semestre, 300 euros par trimestre ou 100 euros par mois et vous pouvez effectuer des versements complémentaires à partir de 1.250 euros. La durée est libre avec un minimum de 5 ans. Le contrat peut être sans terme.
- Allianz ne garantit pas le remboursement du capital, ni la valeur et l'évolution des unités. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance.
- La valeur des unités peut être consultée sur [www.allianz.be](http://www.allianz.be) > Liens directs > Valeurs d'inventaire des fonds d'investissements (branche 23) et dans l'Echo et De Tijd.
- Le droit belge est applicable et l'Etat d'origine de la compagnie d'assurances est la Belgique.
- Sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, vous pouvez adresser toute plainte au sujet du contrat au service Gestion des plaintes d'Allianz Benelux : Boulevard du Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, tél. 02/214.77.36, fax 02/214.61.71, [plaintes@allianz.be](mailto:plaintes@allianz.be), [www.allianz.be](http://www.allianz.be). Si vous n'êtes pas satisfait suite à la réponse de notre service Gestion des plaintes, vous pouvez prendre contact avec l'Ombudsman des Assurances : Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02/547.58.71, fax 02/547.59.75, [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as), [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as). Allianz Benelux, en sa qualité d'assureur, est tenue de participer à une procédure de règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Service de l'Ombudsman des Assurances est une entité qualifiée pour rechercher une solution à un litige extrajudiciaire de consommation.

<sup>1</sup> Les frais directement imputés au fonds sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) ainsi que dans la performance. Ce sont des performances brutes qui ne tiennent pas compte des frais d'entrée et de sortie, ni de la taxe sur les primes calculée sur le contrat. Ces performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

<sup>2</sup> Pour les dérivés, c'est l'exposition économique qui est prise en compte.

<sup>3</sup> L'utilisation de l'effet de levier est permise dans le fonds mais est limitée à maximum 125% du fonds.

<sup>4</sup> Un nouvel élément intervenant dans la gestion du fonds a été ajouté durant le troisième trimestre de 2009. Il s'agit du niveau de volatilité du fonds. Celui-ci a été défini à 4%.

© 2021 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations contenues dans les présentes: (1) appartient à Morningstar et/ou ses fournisseurs d'informations, (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées et (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar ni ses fournisseurs d'informations ne pourront être tenus pour responsables de tout dommage ou perte résultant de l'utilisation de ces données. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Le compartiment dans lequel le fonds d'investissement interne investit, est géré par Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch, société de Gestion de Portefeuille agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht. GmbH aux capitaux propres de 49.900.700 €. HRB (registre de commerce) 9340 - Frankfurt am Main. 6A, route de Trèves - L-2633 Senningerberg, Luxembourg - Tél. : +35 2 463 463 - 1. [www.allianzgi.com](http://www.allianzgi.com)

